AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202143-DE Reçu le 21/12/2021 Publié le 21/12/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 43

SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) STATIONNEMENT -DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EXTERIEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
9 décembre 2021		En exercice	Présents	Votants
		33	29	32

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents: M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absents ayant donné pouvoir: Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Absent: M. GUÉRIN.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur BUSNEL soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU les articles L 2221-1 à L 2221-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2221-4 et L2221-10 et les articles R 2221-2 à R 2221-8 fixant les dispositions soumises aux régies pour l'exploitation directe d'un service industriel et commercial,

VU la délibération du 25 juin 2015 et du 9 novembre 2015 instituant un service public à caractère industriel et commercial de stationnement (SPIC), qui est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour l'encaissement des droits de stationnement.

VU l'article R. 2221-54, du C.G.C.T., qui précise que les agents de la commune ou de la régie ne peuvent

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202143-DE Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

tre membres du Con

VU les statuts modifiés du SPIC Stationnement fixant la composition du Conseil d'Administration comme suit : 7 membres désignés par le Conseil Municipal, dont 4 membres élus au sein du Conseil Municipal.

VU la délibération municipale n° 36 en date du 9 juillet 2020, prise suite au renouvellement des membres de l'assemblée délibérante, désignant les membres du Conseil d'Administration du SPIC Stationnement, comme suit :

Membres élus du Conseil Municipal :

- -M. Didier LEMAITRE
- -M. Christian BESSERER
- -M. Jérôme BUSNEL
- -M. Yoann GNERUCCI

Membres extérieurs:

- -Mme Valérie REBUFFEL
- -M. Claude KREMER
- -M. Christophe COURET

CONSIDERANT la démission de Mme Valérie REBBUFEL de son mandat de membre extérieur du Conseil d'Administration du SPIC Stationnement.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau membre extérieur pour siéger au Conseil d'Administration du SPIC Stationnement,

Il est précisé que l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En outre, l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil Municipal:

DESIGNE un nouveau membre extérieur, pour siéger au Conseil d'Administration du SPIC Stationnement, en remplacement de Mme Valérie REBUFFEL.

Il est proposé la candidature de :

M. Thierry VARLET en qualité de membre extérieur.

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations conformément aux dispositions de l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si tout le Conseil Municipal y est favorable, les élus sont invités à passer au vote à main levée pour désigner le nouveau membre extérieur.

SUFFRAGES EXPRIMES

A obtenu en qualité de en qualité de membre extérieur,

- -M. Thierry VARLET 29 voix
- 3 ABSTENTIONS (M. Julien LUCHINI, Mme Michèle AUZOLAT, Mme Claude ICHARD).

Est déclaré élu au sein du Conseil d'Administration du SPIC Stationnement en qualité de :

Membre extérieur :

-M. Thierry VARLET

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202143-DE Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 16 décembre 2021

Le Maire, Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.